



## INFORMATIONS

- Le renouvellement des inscriptions pour les anciens archers pourra se faire dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024
- Reprise le 3 septembre 2024.
- Les nouveaux archers pourront venir essayer le tir pendant 3 séances à partir du 10 septembre 2024
- Les inscriptions seront prises à partir du mardi 10 septembre 2024, pour les débutants et dès la reprise pour les anciens, seuls les dossiers complets seront acceptés
- **Pour tous dossiers de réinscription remis après le 31 octobre 2024, une pénalité de 10 € par dossier sera appliquée.**
- Pour les familles, Les Archers de Corbas appliquent un tarif dégressif **sur la part de l'association uniquement** (le montant des licences est reversé à la fédération)
- **TARIF DEGRESSIF :**
  - o 1 adhérent : 77 €
  - o 2<sup>ème</sup> adhérent et plus : 57 €
- Les règlements se feront par chèque ou espèces ou chèque sport culture (mairie) ou Pass'Sports (état).
- Un paiement en 3 fois maximum est possible, dernier encaissement en décembre 2024. (Aucune dérogation ne sera possible).
- Les détenteurs d'arcs de prêts qui ne souhaitent pas continuer sont priés de rendre leur matériel au plus tard le dernier jour d'entraînement.
- Les chèques de dépôt de garantie seront encaissés à partir du 11 septembre 2025, **pour tous les arcs et tous les accessoires non rendus.**
- Dans le cadre de la vie associative de l'association, nous avons mis en place une pénalité, pour « non participation » aux travaux d'intérêt général de l'association (bénévolat) qui sera de 30€, si, il n'est pas validé par 4 heures d'aide sur les actions (concours, rénovation des pas de tir, forum, manifestations, etc...)